



## L'exposition aux nuisances et aux pénibilités du travail

**Bernard Arnaudo**  
Médecin inspecteur  
régional du travail

**Thomas Coutrot**  
Dares

**Marie-Christine  
Floury**  
Dares

**Nicole Guignon**  
Dares

**Isabelle Magaud-  
Camus**

Médecin inspecteur  
régional du travail

**Nicolas Sandret**  
Médecin inspecteur  
régional du travail

**Dominique  
Waltisperger**  
Dares

**Joëlle Févotte**

**Danièle Luce**  
Département  
Santé Travail,  
InVS

Les expositions à des nuisances de natures diverses en milieu de travail peuvent être à l'origine de problèmes de santé physique et mentale. Il est donc important de connaître la fréquence et la répartition de ces expositions à l'échelle de la population. Les principales sources statistiques disponibles en France proviennent de l'enquête Sumer du ministère du Travail, qui donne régulièrement une photographie « instantanée » des expositions professionnelles. Plus récemment le département Santé Travail de l'Institut de veille sanitaire a de son côté mis en place un programme de développement de « matrices emplois-expositions » (programme Matgéné), qui permet de donner une évaluation « vie entière » de certaines expositions, particulièrement adaptée à la prise en compte des expositions dont les effets s'expriment à long terme (comme les cancers, par exemple).

### L'enquête Sumer

Depuis vingt ans, le ministère du Travail s'est doté d'une enquête intitulée Sumer permettant d'obtenir une photographie des expositions auxquelles sont soumis les salariés dans le cadre de leur activité professionnelle, outil de connaissance des risques professionnels et aide à l'élaboration d'une politique de prévention.

Une première enquête, expérimentale, a eu lieu en 1987. Une deuxième enquête utilisant le protocole actuel a été réalisée en 1994 et ses résultats ont été présentés dans cette même revue. La dernière enquête s'est déroulée en 2002-2003. Certains de ses résultats ont été pris comme indicateurs de la loi de santé publique.

La comparaison des résultats des enquêtes 1994 et 2003 permet de suivre l'évolution des expositions professionnelles.

### Des bruits nocifs surtout dans l'industrie

Est considérée comme nocive pour l'audition l'exposition pendant plus de vingt heures par semaine à des bruits de plus de 85 dBA ou comportant des chocs ou impulsions. 7 % des salariés y sont aujourd'hui exposés. Cette exposition est forte dans l'industrie, notamment celle du bois et du papier, la métallurgie et la transformation des métaux, l'industrie des produits minéraux. Le tertiaire est relativement moins exposé, à l'exception de la réparation automobile. Les hommes, les ouvriers industriels sont particulièrement concernés. Des protections auditives sont mises à la disposition de deux salariés sur trois, moins souvent dans les secteurs où le risque est plus rare et pour les métiers non centrés sur la production, chauffeurs ou magasiniers par exemple.

L'exposition aux contraintes visuelles s'est développée, essentiellement du fait du travail sur écran qui concerne plus de la moitié des salariés. La durée s'allonge : la proportion de salariés travaillant sur écran pendant plus de vingt heures par semaine a presque doublé entre 1994 et 2003, pour atteindre 22 %. Ce, sont en majorité des femmes. Cette forme de travail est très fréquente chez les employés administratifs, les cadres et les professions intermédiaires, autant dans l'industrie que dans le tertiaire.

### La manutention manuelle de charges demeure

La manutention manuelle de charges telle que définie par l'Union européenne<sup>1</sup> est un peu plus fréquente en 2003 : 41 % des salariés contre 38 % en 1994. Toutefois, la proportion de salariés soumis à cette pénibilité plus de dix heures par semaine demeure stable autour de 12 %.

Pour ces expositions longues, les hommes restent deux fois plus concernés que les femmes. Les ouvriers et les employés de commerce et de services sont les catégories les plus sollicitées : un sur cinq, voire un sur quatre pour les ouvriers non qualifiés. Dans le secteur de la construction, un salarié sur quatre y consacre plus de dix heures par semaine. À mesure que l'âge augmente, la proportion de salariés touchés diminue, de 16 % pour les moins de 25 ans à 11 % pour les plus de 50 ans.

En 2003, comme dix ans plus tôt, plus du quart des salariés restent debout plus de vingt heures par semaine. Plus de la moitié des salariés des services personnels et domestiques ou des hôtels et restaurants est touchée, presque la moitié chez les employés de commerce et de services et les ouvriers.

21 % des salariés travaillent plus de deux heures par semaine dans des postures pénibles, bras en l'air, à genoux, en torsion... Les secteurs de la construction et de l'agriculture y exposent respectivement 52 % et 46 % de leurs salariés, et dans le tertiaire on peut citer le cas des coiffeurs.

10 % des salariés font pendant plus de dix heures par semaine des gestes répétitifs à cadence élevée dont on sait qu'ils contribuent, avec d'autres facteurs, aux troubles musculo-squelettiques. Les femmes sont autant concernées que les hommes. Les ouvriers non

<sup>1</sup>. « On entend par manutention manuelle de charges toute opération de transport ou de soutien d'une charge, par un ou plusieurs travailleurs, dont le levage, la pose, la poussée, la traction, le port ou le déplacement d'une charge qui, du fait de ses caractéristiques ou conditions ergonomiques défavorables, comporte des risques, notamment dorso-lombaires pour les travailleurs » directive 90/269/CEE.

qualifiés et les jeunes sont particulièrement exposés. Ces gestes sont très fréquents dans l'habillement et le cuir (presque un salarié sur deux), et à un moindre degré dans les services personnels et domestiques, les industries des équipements du foyer, du textile, de l'agro-alimentaire et l'agriculture.

L'usage d'outils vibrants est en progression. Un salarié sur deux dans la construction y est confronté. Ces outils sont aussi très nombreux dans la réparation automobile et dans l'agriculture. Les personnes concernées sont surtout des hommes, ouvriers, ayant plutôt des fonctions d'installation, réparation, maintenance.

Au total, les risques physiques sont encore très largement répandus et certains d'entre eux se développent, surtout pour les catégories déjà les plus atteintes. Cependant les contraintes « lourdes », qui impliquent une durée longue d'exposition, diminuent légèrement, sauf pour les ouvriers. Elles touchent plus les hommes que les femmes. Les jeunes de moins de 25 ans sont, en général, davantage exposés aux contraintes physiques, un désavantage qui s'est accentué en dix ans.

### L'exposition aux agents biologiques est globalement stable

En 2003, 15 % des salariés sont exposés à des agents biologiques<sup>2</sup>. La majorité d'entre eux travaillent dans le secteur santé et action sociale. Ce résultat est vraisemblablement sous-estimé car les salariés de la recherche publique et les médecins, particulièrement exposés à de tels risques, n'ont pas été interrogés dans le cadre de l'enquête Sumer.

Entre 1994 et 2003, l'exposition au risque biologique apparaît stable dans les secteurs les plus exposés que sont la santé, l'action sociale et l'agriculture. Elle augmente, en revanche, dans l'industrie et le bâtiment. L'explication peut en être de meilleures connaissances et prise en compte de ce risque et un questionnement sur le risque biologique plus explicite dans le protocole de 2003.

En 2003, deux salariés sur trois sont exposés au risque biologique dans le secteur de la santé et de l'action sociale, un salarié sur trois dans l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire, et un sur quatre dans les secteurs des services personnels et domestiques. Les catégories socioprofessionnelles les plus exposées sont évidemment les employés de service (agents de service hospitaliers, aides-soignants, ambulanciers, assistantes maternelles), les professions intermédiaires de la santé (infirmiers et paramédicaux), mais aussi les ouvriers agricoles et assimilés et les ouvriers qualifiés de l'alimentation artisanale. Dans le tertiaire, il s'agit surtout de femmes. Dans les autres secteurs, ce sont plutôt des hommes.

2. Être exposé à un agent biologique signifie être dans une situation de travail où l'exposition à un micro-organisme est supérieure à l'exposition de la population générale.

## L'enquête Sumer 2002-2003

L'enquête Sumer dresse une cartographie des expositions des salariés aux principaux risques professionnels en France. Elle permet de réaliser des outils d'aide au repérage des expositions et de définir des actions de prévention prioritaires pour les acteurs impliqués dans le domaine du travail et de la santé au travail. Elle a été lancée par le ministère du Travail, gérée conjointement par la Direction générale du travail (Inspection médicale du travail) et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares).


La force de cette enquête repose d'une part sur l'expertise du médecin du travail qui peut administrer un questionnaire parfois très technique, et d'autre part sur le grand nombre de salariés enquêtés, ce qui permet de quantifier des expositions à des risques relativement rares. L'enquête s'est déroulée sur le terrain de juin 2002 à fin 2003. 1 792 médecins du travail, soit plus de 20 % des médecins du travail en exercice, ont tiré au sort 56 314 salariés, dont 49 984 ont répondu.

Elle a été conçue et lancée selon le

même protocole que celle de 1994. Les médecins du travail volontaires devaient tirer au sort les personnes à enquêter parmi les salariés qu'ils voyaient en visite périodique selon une méthode de tirage aléatoire. On compte en moyenne 32 questionnaires réalisés sur trois mois par médecin enquêteur.

La population couverte par l'enquête représente 17,5 millions de salariés sur 21,5 millions de salariés au total.

### Un contenu enrichi

Le questionnaire décrit les risques « matériels » classiques liés à l'exposition aux agents biologiques, aux agents chimiques, notamment cancérigènes et aux agents physiques, bruit, rayonnements, manutention, etc. Il décrit également les contraintes organisationnelles et les relations de travail, dont on connaît le lien avec l'émergence d'une souffrance en milieu professionnel. Un auto-questionnaire a été proposé à la moitié des salariés enquêtés, portant entre autres sur le vécu au travail et la perception de la relation entre santé et travail. 

### Les ouvriers et les employés sont de plus en plus exposés aux produits chimiques

Près de 38 % des salariés sont exposés en 2003 à au moins un produit chimique, soit près de 7 millions de personnes (tableau 1). La progression est la plus forte dans les secteurs déjà les plus concernés : la construction (+11 points), l'industrie et l'agriculture (+7 points). Cette progression est partiellement due à une meilleure prise en compte des expositions de courte durée.

La multi-exposition s'accroît aussi, surtout dans la construction et l'agriculture. Les fonctions occupées par les salariés, de réparation, installation, maintenance, entraînent des taux d'exposition plus élevés, et à un plus grand nombre de produits.

Les écarts entre catégories socioprofessionnelles s'accroissent. Celles qui étaient les plus exposées en 1994 le sont encore plus nettement dix ans plus tard : 22 % des ouvriers qualifiés étaient exposés à au moins trois produits en 1994, ils sont 31 % en 2003. L'aggravation des expositions est du même ordre pour les non-qualifiés. Pour les employés de commerce et de

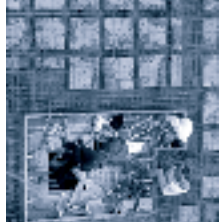


tableau 1

### Les expositions aux contraintes physiques

	Sexe		cadres	professions intermédiaires	Groupe employés administration
	hommes	femmes			
Bruits nocifs*	10	2	1	3	0
Manutention manuelle de charges plus de 10 heures par semaine*	16	10	1	5	5
Travail sur écran plus de 20 heures par semaine*	16	28	44	29	47
Position debout ou piétinement plus de 20 heures par semaine*	30	24	4	17	5
Travailler dans une posture pénible (à genoux, bras levés, accroupi, en torsion...) plus de 2 heures par semaine*	25	17	4	12	9
Répétition d'un même geste à cadence élevée plus de 10 heures par semaine*	9	10	1	3	5
Travail avec machines et outils vibrants*	20	2	1	6	1
Être exposé à au moins un produit chimique*	44	29	8	30	5
Être exposé à au moins trois produits chimiques*	21	10	4	15	1
Être exposé à des cancérogènes *	20	4	3	11	1

tableau 2

### Les expositions aux contraintes organisationnelles

	Sexe		cadres	professions intermédiaires	Groupe employés administration
	hommes	femmes			
Travailler le dimanche (ou jours fériés), même occasionnellement	32,0	30,8	30,5	31,9	15,8
Travailler la nuit (entre 0 et 5 h), même occasionnellement	13,1	4,1	6,3	8,2	4,0
Avoir un rythme de travail imposé par :					
Une demande extérieure obligeant à une réponse immédiate	51,3	60,5	65,6	63,9	62,5
Une dépendance immédiate vis-à-vis des collègues	30,7	28,4	27,9	29,7	26,6
Les contrôles ou surveillances permanents exercés par la hiérarchie	26,9	25,1	11,7	22,5	24,4
Un contrôle ou un suivi informatisé	28,0	26,1	26,1	33,1	35,9
Devoir fréquemment abandonner une tâche pour une autre non prévue	56,0	61,0	75,5	68,3	65,2
Devoir toujours ou souvent se dépêcher	37,9	44,0	50,5	42,2	37,6
Pouvoir faire varier les délais fixés pour faire son travail	44,9	35,2	58,9	49,7	35,3
Être en contact direct (de vive voix ou par téléphone) avec le public	62,6	80,0	75,8	81,5	86,8
Parmi les salariés en contact avec le public, être exposé à un risque d'agression physique	22,9	30,4	15,3	29,4	26,5

\*Période de référence : la semaine précédente.

services, l'exposition à au moins un produit augmente de 4 points, mais il s'agit surtout d'expositions ponctuelles, de moins de deux heures par semaine.

En 2003, deux salariés sur trois dans la construction, un sur deux dans l'agriculture et l'industrie, un sur trois dans le tertiaire sont exposés à au moins un produit.

Deux ouvriers sur trois et un employé de commerce et de service sur deux sont concernés, alors que les employés administratifs ou les cadres sont beaucoup plus rarement exposés.

Les hommes sont plus exposés que les femmes, et à un plus grand nombre de produits (3,3 versus 2,5).

socioprofessionnel employés commerce et services	ouvrier qualifié	ouvrier non qualifié	Secteur d'activité				Ensemble des salariés
			agriculture	industrie	construction	tertiaire	
1	17	18	13	18	12	3	7
20	21	28	16	13	24	12	13
6	3	2	5	20	8	24	21
48	43	48	30	32	39	24	27
29	36	38	46	19	52	18	21
11	14	27	17	15	15	7	10
3	32	25	32	15	52	7	12
49	65	60	56	50	66	30	37
16	30	24	30	22	30	13	16
5	31	23	22	21	35	9	14

socioprofessionnel employés commerce et services	ouvrier qualifié	ouvrier non qualifié	Secteur d'activité				Ensemble des salariés
			agriculture	industrie	construction	tertiaire	
60,3	28,1	22,8	46,7	25,3	11,8	35,1	31,5
6,6	16,2	11,4	8,3	13,9	5,7	8,1	9,3
69,8	41,2	26,9	26,0	43,4	38,3	61,5	55,2
24,8	33,0	35,2	22,5	36,4	32,7	27,5	29,7
27,5	32,7	38,3	16,5	29,6	25,3	25,4	26,2
14,8	27,1	21,7	8,9	33,6	9,5	27,4	27,2
54,6	45,3	38,4	44,4	57,1	49,0	59,7	58,1
44,3	34,8	34,9	26,5	38,6	33,7	42,2	40,5
27,6	38,6	27,8	40,4	41,7	46,1	39,9	40,7
92,0	50,5	32,4	54,4	40,6	67,7	80,2	70,0
39,9	20,5	16,2	14,7	9,7	11,2	30,8	26,6

Source : Sumer 2003 (champ total)/Dares-DRT

Les salariés de moins de 25 ans davantage que les autres salariés (47 % contre 37 %).

Les secteurs d'activité qui exposent le plus leurs salariés aux produits chimiques sont les mêmes qu'en 1994 : les services personnels et domestiques, la métallurgie et la transformation des métaux, la construction,

l'industrie des produits minéraux, le commerce et la réparation automobile, la chimie.

Les produits les plus fréquemment utilisés sont les solvants (15 %) et les tensio-actifs (9 %).

Pour 13 produits (sur 83 cités) représentant 27 % des situations d'exposition, les femmes sont plus exposées



## La place de la santé au travail dans la santé publique

que les hommes. Leur surexposition est très forte sur six produits qui correspondent aux trois secteurs de la santé action sociale, du nettoyage et des soins personnels (esthéticiennes, coiffeuses).

### Les expositions aux cancérogènes sont davantage concentrées sur les hommes

14 % des salariés sont exposés à des produits cancérogènes. Les ouvriers en constituent 70 % et les professions intermédiaires 20 %. Les salariés ayant une

fonction de type maintenance, installation, réparation sont plus souvent exposés que ceux qui ont une fonction de production. Ces expositions sont concentrées dans un petit nombre de secteurs d'activité, le commerce et la réparation automobile, la métallurgie et la transformation des métaux, les industries du bois et du papier, celle des produits minéraux, la chimie, la construction, la santé action sociale et les services personnels et domestiques.

Les hommes sont toujours plus exposés que les

## Le programme Matgéné

Le département Santé Travail (DST) de l'Institut de veille sanitaire a mis en place un programme de réalisation de matrices emplois-expositions adaptées à la population générale française. Une matrice emplois-expositions peut être sommairement décrite comme un tableau donnant la correspondance entre des intitulés d'emplois et des indices d'exposition à une ou plusieurs nuisances. Les expositions peuvent ensuite être attribuées automatiquement aux individus en fonction de leurs intitulés d'emploi tout au long de leur carrière professionnelle.

Pour de nombreuses pathologies, les effets des facteurs professionnels sont différés, et les expositions en cause sont survenues de nombreuses années avant la détection clinique de la maladie (vingt ans ou plus pour certains cancers). L'évaluation des expositions professionnelles doit donc le plus souvent être réalisée de façon rétrospective ; les matrices emplois-expositions sont particulièrement adaptées à ces situations.

Les matrices réalisées sont spécifiques d'une substance ou d'un groupe de substances. Afin de pouvoir être utilisée dans le cadre de différents projets et de façon la plus large possible, chaque matrice doit comprendre de façon exhaustive l'ensemble des professions et branches d'activité exposées.

Plusieurs matrices ont été réalisées ou sont en cours d'élaboration : amiante ; poussières de bois ; poussières organiques (farine, céréales, cuir) et minérales (ciment) ;

solvants pétroliers ; fibres minérales artificielles ; solvants oxygénés et chlorés ; silice cristalline libre ; produits phytosanitaires : un aspect particulier du programme concerne la réalisation d'une série de matrices en milieu agricole qui seront dédiées à l'utilisation des produits phytosanitaires.

### Exemple : matrice emplois-expositions aux poussières de farine

Les poussières de farine sont des allergènes, provoquant des rhinites et des asthmes professionnels. Cette matrice permet d'évaluer l'exposition professionnelle aux poussières inhalables. Les données du recensement permettent de disposer de la répartition de l'ensemble de la population active par profession et secteur d'activité. En appliquant la matrice à ces données, il est possible d'estimer la proportion d'exposés aux poussières de farine dans la population française active au moment du recensement.

Globalement, 3,3 % des hommes et 2,7 % des femmes avaient une probabilité non nulle d'être exposés aux poussières de farine en 1999 (sans prendre en compte le niveau d'exposition). La majorité est cependant exposée à des niveaux très faibles. La proportion d'actifs exposés avec une probabilité supérieure à 10 % et à un niveau supérieur à 2,5 mg/m<sup>3</sup> n'est que de 1,05 % chez les hommes et 0,24 % chez les femmes.

La prévalence d'exposition peut également être étudiée en fonction

de l'âge, de la région, de la profession ou du secteur d'activité. À titre illustratif, la figure 1 présente les prévalences d'exposition en fonction de la profession. Des prévalences d'exposition élevées sont observées en particulier chez les ouvriers qualifiés de type artisanal, les personnels des services directs aux particuliers, les artisans et les employés de commerce. Il s'agit cependant pour l'essentiel de faibles expositions : avec une définition plus restrictive de l'exposition (probabilité d'exposition > 10 % et niveau > 2,5 mg/m<sup>3</sup>), les proportions d'exposés diminuent considérablement, voire deviennent nulles dans la plupart des professions. Les expositions substantielles ne touchent que les artisans, qui présentent la prévalence d'exposition la plus élevée, et dans une moindre mesure les ouvriers qualifiés et les contremaîtres (figure 1).

Pour estimer la prévalence d'exposition vie entière, la matrice « poussières de farine » a été croisée avec les données d'un échantillon d'environ 8000 sujets pour lesquels on dispose, pour chaque emploi exercé pendant la vie active, de la profession et de la branche d'activité. La proportion de sujets potentiellement exposés au moins une fois dans leur vie professionnelle aux poussières de farine, quelle que soit la probabilité et quel que soit le niveau, est de 5,4 % chez les hommes et 5,0 % chez les femmes. La proportion d'exposés au moins une fois dans la vie professionnelle avec une probabilité

femmes, sauf dans le secteur des services personnels. C'est dans le secteur de la santé et de l'action sociale que les femmes exposées sont les plus nombreuses.

**Durée du travail :  
recul des semaines longues**

20 % des salariés signalent en 2003 avoir travaillé plus de 40 heures la semaine précédant l'enquête, contre 29 % en 1994. Dans toutes les catégories, les salariés sont moins nombreux qu'il y a dix ans à pratiquer de

longues semaines de travail. Cependant plus de la moitié des cadres est encore dans ce cas (tableau 1).

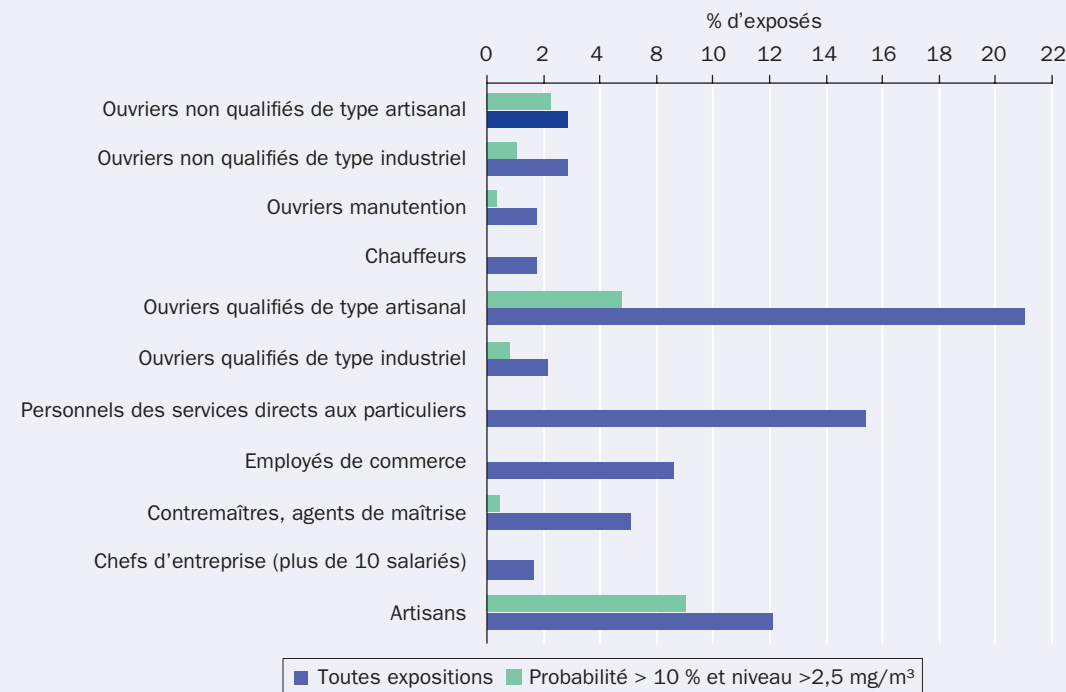
Le travail de nuit entre minuit et 5 heures concerne 13 % des hommes et 4 % des femmes. Il est surtout fréquent dans l'industrie et plus pour les ouvriers qualifiés que les non qualifiés.

**Les contraintes organisationnelles se renforcent**

Les entreprises visent à s'adapter davantage aux demandes de leur clientèle. Elles deviennent plus réac-

figure 1

**Prévalence de l'exposition aux poussières de farine selon la profession**



Population française active, 1999

supérieure à 10 % et à un niveau supérieur à 2,5 mg/m<sup>3</sup> est de 2,7 % chez les hommes et 1,1 % chez les femmes.

La connaissance de la proportion d'exposés à une nuisance donnée dans la population peut permettre ensuite d'estimer, pour une maladie connue pour être causalement associée à cette nuisance, la proportion de cas attribuables à celle-ci. L'exposition aux poussières de farine

est une cause reconnue d'asthme. En fonction des hypothèses retenues, la proportion de cas d'asthme attribuables à l'exposition professionnelle aux poussières de farine a pu être estimée de 2,6 à 9,8 % chez les hommes, et de 1,1 à 9,2 % chez les femmes.

**Réseau de partenaires**

Le projet, coordonné par le DST, est réalisé dans le cadre d'un réseau de

partenaires : instituts universitaires de médecine du travail et équipes de recherche de l'Inserm ; des collaborations avec les caisses régionales d'assurance maladie, avec la Mutualité sociale agricole et avec l'Institut national de recherche et de sécurité sont également mises en place. 🏢





## La place de la santé au travail dans la santé publique

tives face aux exigences du marché et les nouvelles formes d'organisation du travail s'en ressentent. Ainsi, en 2003, 55 % des salariés déclarent devoir répondre rapidement à une demande extérieure, soit cinq points de plus qu'en 1994 (tableau 2). Si cette contrainte est moins répandue chez les ouvriers, c'est cependant pour eux qu'elle s'accroît le plus : +7 points entre 1994 et 2003. La demande du client ou du donneur d'ordres arrive jusque dans les ateliers.

Un salarié sur quatre estime que son rythme de travail est imposé par la surveillance de la hiérarchie. Les ouvriers sont en première ligne. Cette pression du contrôle hiérarchique recule de trois points entre les deux enquêtes mais, parallèlement, la proportion de salariés soumis à un contrôle informatisé de leur activité a presque doublé : +13 points, et même +15 points pour les ouvriers qualifiés. Le contrôle informatique tend donc à compléter ou à se substituer au contrôle hiérarchique.

La dépendance vis-à-vis des collègues de travail se renforce également : en 2003, 28 % des salariés déclarent que leur rythme de travail en dépend. Les ouvriers sont les plus nombreux à signaler cette contrainte, mais c'est chez les cadres qu'elle progresse le plus.

Le sentiment de travailler dans l'urgence se développe : en 2003, trois salariés sur cinq se déclarent fréquemment confrontés à des situations d'urgence, les obligeant à abandonner une tâche pour une autre non prévue (+12 points par rapport à 1994). Aucun secteur n'est épargné. C'est dans l'agriculture que ce sentiment progresse le plus fortement (+18 points). Cette pression temporelle s'exerce surtout sur les cadres (+9 points), mais c'est chez les ouvriers que cette perception s'accroît le plus (+14 points). Les exigences du marché, relayées par les modes d'organisation, sont désormais perceptibles à tous les niveaux de l'entreprise.

### Le contact direct avec le public se développe

Les salariés sont de plus en plus nombreux à avoir un contact direct avec le public, de vive voix ou par téléphone : 71 % en 2003, contre 63 % en 1994. Avec 83 % de salariés concernés, le secteur tertiaire reste particulièrement exposé. C'est néanmoins dans l'agriculture et dans le secteur du bâtiment que la progression est la plus marquée (+20 points).

La quasi-totalité des employés de commerce et des services, et la grande majorité des employés administratifs sont en contact avec le public, en 2003 comme en 1994. Toutefois, les cadres y sont de moins en moins confrontés (-8 points), alors que les ouvriers le sont de plus en plus (+14 points).

Le contact avec le public ou les clients peut être vécu comme un risque. Pour les salariés dans cette situation, le risque ressenti d'agression physique progresse. Moins d'un sur cinq se sentait ainsi menacé en 1994, ils sont plus d'un sur quatre en 2003. 40 % des employés de commerce et de service en contact avec le public s'estiment exposés à un risque d'agression

physique en 2003. La proportion de salariés ayant subi une agression verbale au cours des douze derniers mois est de 22 % et de 2 % pour une agression physique.

Il y a de plus en plus d'échos dans les médias de la souffrance au travail avec des atteintes à la santé mentale en lien avec le travail. Les quelques résultats présentés ici illustrent que cela s'accompagne bien d'une aggravation des conditions de travail due en partie aux modifications de l'organisation du travail et à son intensification.

### Au total, des expositions aux risques plutôt en hausse

Entre 1994 et 2003, l'exposition des salariés à la plupart des risques et pénibilités du travail a eu tendance à s'accroître. Certes, les longues journées de travail sont devenues plus rares et le travail répétitif est moins répandu. Mais les contraintes organisationnelles se sont accrues, les pénibilités physiques ont inégalement régressé, l'exposition à des agents biologiques est restée stable et l'exposition aux produits chimiques a progressé. Dans l'ensemble, les différences d'exposition entre les salariés se sont accrues, les risques et pénibilités ayant davantage augmenté pour les ouvriers et les employés de commerce et des services que pour les autres catégories. L'agriculture et la construction présentent de très fortes évolutions, probablement en partie du fait d'une prise en compte plus récente de la réalité des risques existants.